

Département de la Côte d'Or



Mairie
de
TART-LE-HAUT

21110

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Octobre 2016

Le 3 Octobre 2016 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de TART-LE-HAUT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de BAUCHET Daniel, Maire.

Etaient présents :

Daniel BAUCHET, Xavier BONET, Monique DEFOORT, Marc BRUNO, Jean-Bernard BOURDON, Séverine FRAIR, Sophie GAUDILLAT, Florence VINOT, David REGNET, Bruno JOUFFROY, Yann PIQUET.

Etaient excusés : Céline GOMES DA SILVA, Nathalie BOUCHERON, Alain SAUVAIN, Nicole DESGRANGES

Procurations : Nicole DESGRANGES à Daniel BAUCHET, Nathalie BOUCHERON à Marc BRUNO

Secrétaire de séance : Marc BRUNO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 19 Septembre 2016.

Des points sont ajoutés à l'ordre du jour et acceptés à l'unanimité par le conseil Municipal : le transfert de nouvelles compétences au SICECO, financement du drapeau révolutionnaire, maison Denet, rapport annuel eau assainissement syndicat de la Râcle.

Statuts de la Communauté de Communes

Lors de sa séance plénière du 21 juillet 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a adopté les nouveaux statuts de la communauté de

Communes. Le Conseil Municipal doit se prononcer quant à ces nouveaux statuts ainsi que sur le transfert de la compétence « Politique de la Ville ».

La modification concerne l'extension des compétences de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise afin de mettre à jour ses statuts suite à l'évolution de la loi du 7 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe).

La loi prévoit 3 mois entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017 pour se prononcer sur les transferts proposés.

Le Maire souhaitant apporter des informations complémentaires, le Conseil Municipal décide de surseoir et de reporter sa décision au prochain Conseil Municipal.

Déplacement de l'aire de jeux

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose les conclusions du groupe de travail. Il apparaît que 3 emplacements peuvent être retenus : derrière l'église, à proximité du terrain de football, sur les parcelles E 675, E 678, E 140 situées au centre du village dans la zone 1AU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par 6 voix pour l'emplacement derrière l'église, 5 voix pour celui près du terrain de football et 2 voix pour les parcelles récemment achetées.

Le conseil Municipal précise également qu'avant tout transfert, il y aura concertation des riverains.

En cas de refus des riverains résidant rue de l'Abside et rue Frédéric Mistral, l'aire de jeux sera installée à proximité du terrain de football.

Transfert de nouvelles compétences au SICECO

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SICECO valorise, par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, les travaux d'amélioration de la performance énergétique réalisés sur les bâtiments.

Avec les nouveaux statuts du Syndicat, le SICECO ne pourra déposer les dossiers auprès du Pôle National des CEE que si la commune adhère à la compétence « Conseil en Énergie Partagé », qui permettra par ailleurs de continuer à bénéficier de l'accompagnement du Conseiller en Énergie Partagé dans le suivi des consommations énergétiques, la mise en œuvre de travaux, le suivi des contrats de maintenance, et donc la gestion des CEE.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a adhéré au SICECO pour les compétences suivantes :

Une compétence obligatoire : l'électricité

Le Syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'à la

production et la fourniture d'électricité et assure le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de l'électricité

Des compétences optionnelles

La commune a choisi, parmi les compétences optionnelles offertes par le Syndicat :

éclairage public, distribution publique du gaz, réalisation d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de communications électroniques, achat d'énergie, infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, réseaux de communications électroniques

Le Maire ajoute que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Ces nouveaux Statuts proposent aux communes trois nouvelles compétences :

distribution publique de chaleur, qui inclut les chaufferies bois

Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments
développement des énergies renouvelables

Le Maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la commune :

Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante : Conseil en Energie.

Maison Denet

Le Maire explique que lorsque la commune a décidé d'acquérir la propriété de Monsieur et Madame Denet, ceux-ci ne pouvant être présents au moment de la signature, ont donné procuration à leur notaire. Cette procuration portait sur la vente des parcelles E 689 (951 m²) et E 691 (50 m² en indivis) pour la somme de 210 000 €.

A l'époque, la commune n'avait connaissance que de la parcelle E 689. L'étude des notaires n'a pas informé la commune de la 2^{ème} parcelle et la délibération prise par le conseil Municipal ne porte que sur la 1^{ère} parcelle.

Il convient donc de reprendre une délibération et d'y inclure la parcelle non mentionnée. Un acte rectifié sera ensuite établi par l'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de reprendre une délibération afin de rajouter la parcelle E 691.

Drapeau révolutionnaire

En ce qui concerne la rénovation du drapeau révolutionnaire, dans sa séance du 19/09/2016, le conseil Municipal a retenu le devis d'étude de Madame Marcelli pour un montant de 4930 ₣ HT. Un plan de financement doit être établi.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, définit le plan de financement comme suit :

Etat DRAC	50 %	2465 ₣
Conseil Départemental	20 %	986 ₣
Autres	30 %	1479 ₣
Total		4930 ₣

Rapport annuel du Syndicat de la Râcle

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports du Président du Syndicat de la Râcle sur le service public de distribution d'eau potable et sur le service d'assainissement.

Location de logements municipaux : T2/T5

5 logements communaux vont se libérer.

- T2, sis au 21C rue Principale, disponible au 01/10/2016
- T3, sis au 21A, rue Principale, disponible au 01/01/2017.
- T4, sis au 25 rue Principale, disponible au 15/10/2016
- T4, sis au 25 rue Principale, disponible au 01/01/2017.
- T5, sis au 32 rue Principale, disponible au 15/12/2016.

Deux demandes sont faites pour le T2 du 21C rue Principale et le T4 du 25 rue Principale. Des demandes sont en cours pour les autres logements.

La Commission Logements s'est réunie le 19 Septembre et a étudié les deux demandes. Elle a émis un avis favorable quant aux deux demandes présentées car les deux dossiers sont recevables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de louer le logement communal T2 situé 21C rue Principale pour un montant mensuel de 323.15 ₣ plus 30.49 ₣ de charges mensuelles à compter du 20/10/2016 et autorise la Deuxième Adjointe à signer le bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de louer le logement communal T4 situé 25 rue Principale pour un montant mensuel de 600 ₣ plus 30 ₣ de charges mensuelles à compter du 14/10/2016 et autorise la Deuxième Adjointe à signer le bail.

Propositions de la Commission Sports et Loisirs pour les manifestations de fin d'année

La Commission Sports et Loisirs s'est réunie le vendredi 30 septembre.

Liste des manifestations proposées :

- 19 et 20 novembre 2016 : dégustation de bière
- 18 décembre 2016 : spectacle de Noël (Cor sonor)
- 15 janvier 2017 : fitboxing
- 19 mars 2017 : zumba
- 17 avril 2017 : chasse aux ufs
- 3 juin 2017 : fête des étangs (pêche à la truite, baptême de plongée, paddle)
- 2 juillet 2017 : fitboxing

Questions diverses

- Réunion du 27 septembre organisée par la Préfète sur la sécurité : le Maire informe qu'il a assisté à la réunion.

- Un conseiller municipal signale que des chasseurs ont été vus à proximité des jardins rue de la tiare : le Maire va se mettre en relation avec les Présidents des sociétés de chasse des communes limitrophes.

- Un conseiller annonce au conseil que la ville de Dijon souhaite remettre à titre gracieux un orgue à condition qu'il soit démonté et transporté par le repreneur ; la commune va faire faire un devis.

Fin de séance à 21h37